

Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.  
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Églises réformées  
Berne-Jura-Soleure

# **Procès-verbal des décisions**

du Synode des Églises réformées  
Berne-Jura-Soleure

**des 28 et 29 mai 2024**

Hôtel du Gouvernement, Berne

## DÉCISIONS

**Point 1: Accueil par la présidente du Synode**

**Point 2: Élection d'un membre de la CEG; élection complémentaire au siège d'Irmela Moser, démissionnaire (Fraction du centre)**

Est élu à la commission d'examen de gestion (CEG):  
Gerard Bakaus, Oberwil b. Büren (Fraction du centre)

**Point 3: Procès-verbal du Synode d'hiver des 21 et 22 novembre 2023; approbation**

Le Synode approuve le procès-verbal du Synode d'hiver des 21 et 22 novembre 2023.

**Point 4: Rapport annuel 2023; approbation**

Le Synode approuve le rapport annuel 2023.

**Point 5: Comptes annuels 2023; approbation**

Le Synode

1. approuve les comptes annuels 2023 avec actifs et passifs de CHF 42177748.61 et un excédent de revenus de CHF 3474315.90;
2. décide d'attribuer CHF 1474315.90 de l'excédent de revenus au fonds de développement et de soutien. Il approuve le crédit additionnel nécessaire à cet effet. Le solde de l'excédent de revenus de CHF 2000000 est à attribuer à l'excédent du bilan.
3. prend acte du décompte de la péréquation financière entre les paroisses.

**Point 6: Réalisation d'un Synode de réflexion en 2025; décision portant sur la réalisation, le thème et les conditions-cadres; crédit d'engagement; décision**

1. Le Synode charge la commission des Synodes de réflexion (CSR) de préparer un Synode de réflexion sur le thème:  
«Jeunes et Église: pour un dialogue créatif  
Développer des idées pour aujourd'hui et demain»
2. Le but du Synode de réflexion est d'ouvrir un dialogue entre les jeunes et le Synode et de faire évoluer, après celui-ci, les idées et les souhaits retenus lors des discussions, de telle sorte que des propositions puissent, le cas échéant, être formulées aux paroisses, au Synode ou au Conseil synodal.
3. Le Synode de réflexion aura lieu le 25 octobre 2025 à l'Eventforum Berne (Fabrikstrasse 12, 3012 Berne).
4. Outre les députées et députés au Synode et les membres du Conseil synodal, les personnes suivantes participeront au Synode de réflexion:
  - les intervenantes et intervenants;
  - les participantes et participants à une table ronde;
  - près de 60 jeunes;
  - près de 25 expertes et experts pour la présentation de projets jeunesse menés avec succès dans les paroisses;
  - des collaboratrices et collaborateurs des services généraux de l'Église désignés par le Conseil synodal;
  - max. 5 représentantes et représentants de communautés liées à l'Église nationale.

La commission des Synodes de réflexion (CSR) peut inviter d'autres personnes, en particulier issues du territoire francophone de notre Église.
5. Les médias seront invités à une conférence de presse. Le service de la communication des Églises réformées Berne-Jura-Soleure publiera un communiqué de presse et informera sur le Synode de réflexion par tout autre moyen approprié.
6. Le Synode approuve un crédit d'engagement de 90700 francs (hors TVA; les coûts supplémentaires résultant du renchérissement sont considérés comme liés).

**Point 7: Réorganisation des services généraux de l'Église, révision du règlement d'organisation; approbation**

1. En vue de la réorganisation des services généraux de l'Église, le Synode approuve la révision totale du règlement d'organisation d'après le tableau synoptique en annexe.
2. Une évaluation externe de la réorganisation des services généraux de l'Église sera présentée au Synode en hiver 2028. Cette évaluation devra aussi inclure des parties prenantes et des groupes professionnels opérant en dehors de la Maison de l'Église.

**Point 8: Règlement sur la péréquation financière bernoise, révision partielle; adoption**

1. Le Synode approuve la révision partielle du règlement sur la péréquation financière bernoise selon le tableau synoptique.
2. Il met en vigueur les modifications selon le chiffre 1, sous réserve d'un référendum au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Point 9: Réédition de la JOURNÉE DU CHANT!; crédit d'engagement; décision**

Le Synode approuve un crédit d'engagement de 210000 francs bruts pour la réalisation de trois éditions de la JOURNÉE DU CHANT!, en principe en 2026, 2028 et 2030.

**Point 10: « Église qui bouge »; deuxième phase de promotion; crédit d'engagement; information et décision**

1. Le Synode prend connaissance du concept de la deuxième phase de promotion (« développement ») dans le cadre d'« Église qui bouge » comme base du présent crédit d'engagement.

2. Le Synode accorde un crédit d'engagement de 3,5 millions de francs prélevé sur le fonds de développement et de soutien en faveur de la deuxième phase («développement») de la promotion de projets relatifs à «Église qui bouge».
3. Le Synode prend acte du fait que les modalités d'attribution des moyens prévus dans le concept y afférent feront l'objet d'une réglementation plus détaillée dans l'ordonnance sur le fonds de développement et de soutien.

**Point 11: «Foi chrétienne et pluralité du point de vue réformé»; information**

Le Synode prend connaissance de la nouvelle publication des Églises réformées Berne-Jura-Soleure: «Foi chrétienne et pluralité du point de vue réformé».

**Point 12: Postulats**

**Point 12.1: Postulat des membres du Synode Loosli et Pudney ainsi que de 47 cosignataires «Trois ministères - une employeuse»; décision**

1. Le Synode adopte le postulat «Trois ministères – une employeuse».
2. Il prend note du fait que le rapport sera traité au Synode d'hiver 2025 ou au Synode d'été 2026.

**Point 12.2: Postulat des membres du Synode Loosli et Pudney ainsi que de 45 cosignataires «Plus de compétences et de flexibilité pour les paroisses en matière d'attribution des postes»**

1. Le Conseil synodal adopte le postulat «Plus de compétences et de flexibilité pour les paroisses en matière d'attribution des postes».
2. Le Synode prend note du fait que le rapport sera traité au Synode d'hiver 2025 ou au Synode d'été 2026.

**Point 13: Év. motions urgentes**

Aucune motion urgente n'a été déposée.

**Point 14: Év. postulats urgents**

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

**Point 15: Interpellations****Point 15.1: Interpellation relative au thème de l'impôt paroissial pour les personnes morales du membre du Synode von Allmen-Mäder**

Le Synode prend acte de la prise de position du Conseil synodal sur l'interpellation relative au thème de l'impôt paroissial pour les personnes morales.

**Point 15.2: Interpellation relative à l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux (OAP) du membre du Synode Küng**

Le Synode prend acte de la prise de position du Conseil synodal sur l'interpellation relative à l'OAP.

**Point 16: Pétitions, résolutions év.**

Aucune pétition ni résolution n'a été déposée.